

PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE

Spécialité **E**ducation, **D**éveloppement et **C**onseil en **O**rientation scolaire et professionnelle

A compter de la rentrée de septembre 2017, les *Psychologues Scolaires (1^{er} degré)* et les *Conseillers d'Orientation-Psychologues (2nd degré)* fusionnent dans le corps unique des *Psychologues de l'Education Nationale* avec 2 spécialités différentes

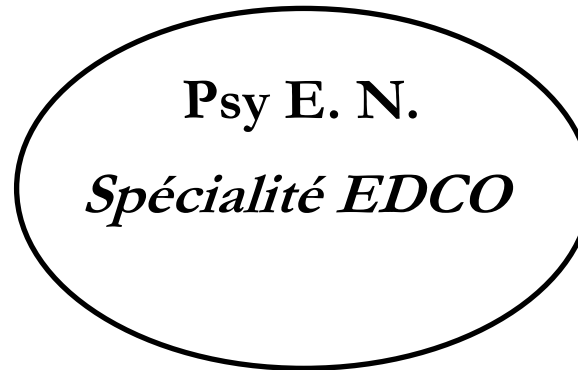
- Psychologie de l'orientation
- Psychologie de l'éducation
- Psychologie du développement de l'adolescent
- Connaissance du système éducatif et du monde économique et professionnel

- **En établissement scolaire** (collège, lycée, université)

- **Au CIO** (Centre d'Information et d'Orientation)

Où ?

Compétences



Missions

- Participer au **suivi** du parcours scolaire des jeunes
- Instaurer des **temps d'écoute et de dialogue** selon les besoins
- Favoriser les **échanges** entre professionnels autour du **bien-être** de l'adolescent
- Accompagner le jeune dans la construction de son **projet d'orientation**
- Contribuer aux conditions favorisant la **réussite** de tous les élèves
- Aider à la compréhension et à l'accompagnement des **élèves en difficulté** (absentéisme, démotivation, handicap, mal-être...)

Comment ?

En proposant :

- des entretiens avec les jeunes et/ou les familles
- des bilans psychologiques*
- des actions collectives

* à l'appréciation du Psy EN